



# Planification directrice des forêts fribourgeoises - PDFF

## Fiches de mesures

Version de consultation publique



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF  
Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**  
Direktion der Institutionen und der Land und Forstwirtschaft **ILFD**

---

## Abréviations

---

- ACF:** Association des communes fribourgeoises
- AEF:** Association fribourgeoise d'économie forestière
- AREF:** Association romande des entrepreneurs forestiers
- Arrdt(s):** Arrondissement(s) forestier(s)
- CO:** Cycles d'orientation (écoles du degré secondaire)
- COBS:** Certificat origine bois suisse
- DIAF:** Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
- DICS:** Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
- DFIN:** Direction des finances
- EFS:** Économie Forestière Suisse (faîtière des associations de propriétaires en Suisse)
- FCF:** Fédération des chasseurs fribourgeois
- IAG:** Institut agricole de Grangeneuve
- LFCN:** Loi cantonale sur forêts et la protection contre les catastrophes naturelles du 2 mars 1999
- LFo:** Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991
- NaiS:** Nachhaltigkeit im Schutzwald (directive fédérale pour la gestion des forêts de protection)
- OFEV:** Office fédéral de l'environnement
- OFo:** Ordonnance sur les forêts du 30 novembre 1992
- PDFF:** Planification directrice des forêts fribourgeoises
- RFCN:** Règlement cantonal sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
- SAgri:** Service de l'agriculture
- SeCA:** Service des constructions et de l'aménagement
- SEn:** Service de l'environnement
- SCG:** Service du cadastre et de la géomatique
- SFF:** Service des forêts et de la faune
- SLCE:** Section lacs et cours d'eau
- SNP:** Service nature et paysage
- SPC:** Service des ponts et chaussées
- UFT:** Union fribourgeoise du tourisme
- UG:** Unités de gestion (= corporations forestières)

# Table des matières

---

<b>A. L'aire forestière est conservée dans sa surface et sa répartition</b>	
1. La forêt doit être conservée dans son étendue et faire face aux pressions, notamment urbanistiques	4
1.1 Les outils pour la gestion de la surface forestière sont opérationnels	4
<b>B. La gestion des forêts est guidée par les principes de durabilité et de multifonctionnalité</b>	
2. La cohabitation des fonctions de la forêt est assurée	5
2.1 L'importance actuelle des fonctions principales et leur développement souhaité sont connus	5
2.2 La fonction protectrice des forêts est assurée / Une gestion intégrale des dangers naturels gravitaires est appliquée	6
2.3 La fonction d'accueil est reconnue / Lors de conflits d'intérêts avec les autres fonctions, les priorités sont réglées	7
2.4 Les plans de gestion des forêts publiques sont adaptés aux principes et fonctions prioritaires définis dans la planification directrice	8
3. La gestion des forêts assure la durabilité de leurs fonctions	9
3.1 Les principaux indicateurs de durabilité de la gestion forestière sont suivis	9
4. L'équilibre forêt-faune est durable	10
4.1 L'habitat des espèces animales vivant en forêt est de qualité	10
4.2 Le rajeunissement naturel des essences en station est possible sans protection sur au moins 90% de la surface en régénération	11
<b>C. Les conditions cadres à une économie forestière performante sont en place</b>	
5. Le financement des différentes fonctions d'intérêt public est assuré	12
5.1 Les coûts des différentes fonctions sont connus et, si possible, couverts	12
6. Le potentiel de production durable de bois est exploité	13
6.1 L'exploitation de la forêt privée est dynamisée	13
6.2 L'utilisation du bois d'œuvre et d'énergie indigène est encouragée	14
6.3 Les infrastructures nécessaires à l'exploitation sont opérationnelles	15
7. La gestion des forêts publiques est rationnelle et efficace	16
7.1 Des unités de gestion efficaces sont en place	16
<b>D. La qualité des peuplements, du sol forestier et des eaux souterraines est garantie</b>	
8. Les peuplements sont structurés et diversifiés afin de répondre au mieux aux défis climatiques, environnementaux et phytosanitaires	17
8.1 Des objectifs sylvicoles sont fixés par région ou par massif	17
8.2 La lutte contre les organismes nuisible est organisée	18
9. Les forêts sont gérées de façon à maintenir, voire améliorer la biodiversité	19
9.1 Les principes de sylviculture proche de la nature sont appliqués	19
9.2 Les éléments prioritaires pour la biodiversité sont connus et favorisés	20
9.3 Les mesures biodiversité en forêt sont coordonnées avec celles des milieux et éléments naturels adjacents	21
10. L'exploitation des bois est gérée de façon à préserver les sols et les eaux souterraines	22
10.1 Les techniques d'exploitation sont adaptées au terrain	22
<b>E. Les acteurs forêt et la population connaissent les enjeux forestiers et les actions</b>	
11. Les professionnels et propriétaires de forêt sont formés, respectivement informés, afin de pouvoir répondre aux défis actuels et futurs	23
11.1 La formation des professionnels de la forêt est adaptée aux nouvelles techniques et aux nouvelles exigences	23
11.2 Les représentants des forêts publiques sont informés sur la gestion forestière	24
11.3 Les propriétaires privés ont accès facilement aux informations	25
12. La population est au courant des principaux enjeux forestiers et comprend le sens des mesures prises	26
12.1 Une politique globale de communication sur la forêt est en place	26
12.2 A l'issue de leur cycle obligatoire, les élèves ont des connaissances de base sur la forêt et sa gestion	27

---

Objectif stratégique 1. La forêt doit être conservée dans son étendue et faire face aux pressions, notamment urbanistiques

**Objectif opérationnel 1.1 Les outils pour la gestion de la surface forestière sont opérationnels**

Situation de départ et enjeux La Loi fédérale sur les forêts et son ordonnance ont bénéficié d'adaptations dans ce domaine début 2014. Cette fiche fait office d'outil de mise en œuvre de ces adaptations par l'intermédiaire de la planification directrice des forêts.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
1.11	<b>Établir un état des lieux de l'évolution de la surface forestière</b>	> Connaître les régions et les secteurs où la surface forestière augmente	Carte	SFF - secteur forêt	SFF - secteur conservation	2017		Non
1.12	<b>Mettre à jour les principes de délimitation de la surface forestière</b>	> Mettre au point une méthode pour la délimitation de la surface forestière hors zone à bâtrir > Inclure les surfaces improductives partiellement boisées	Directive ou Ordonnance	SFF - secteur conservation	SFF - Arrdts, SCG, IAG, SAgri	2016		Non
1.13	<b>Mettre à jour les règles en matière de défrichement et de compensation</b>	> Mettre en œuvre les nouvelles dispositions LFo/Ofo	Directive	SFF - secteur conservation	OFEV, DIAF	2016		Non
1.14	<b>Définir les régions où le canton veut empêcher une croissance de la surface forestière (selon OFo, art. 12a) et évaluer le principe d'un cadastre forestier</b>	> Mettre en œuvre les nouvelles dispositions LFo/Ofo, éclaircir les pour et les contres d'une approche cantonale des limites forestières fixées dans le cadastre	Élément du plan directeur cantonal	SeCA, SFF – secteur conservation	SCG, SAgri, IAG, SNP, (Associations de) propriétaires	2017		Non

<b>Mesure complémentaire</b>		<b>But particulier</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
1.15	<b>Faire des cartes de la progression de la surface forestière</b>	> Disposer d'une base pour répondre aux demandes de défrichement	Carte	SFF - secteur conservation	SFF - Arrdts, SeCA	2020		Oui

Objectif stratégique 2. La cohabitation des fonctions de la forêt est assurée

Objectif opérationnel **2.1 L'importance actuelle des fonctions principales et leur développement souhaité sont connus**

Situation de départ et enjeux Pour chacune des fonctions principales, des cartes des fonctions sont réalisées.

Ces cartes regroupent la description de l'importance actuelle de la fonction, et l'évolution stratégique souhaitée.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
2.11	<b>Établir les cartes des fonctions cantonales</b>	> Mettre en valeur les différentes fonctions et leur superposition	Cartes et guide d'application	SFF - secteurs conservation et forêt	SFF - autres secteurs et Arrdts, Unités de gestion	2017	2.32, 5.13	Non
2.12	<b>Affiner l'analyse des fonctions au niveau régional et local</b>	> Détails les différentes fonctions et leur superposition	Plans de gestion, projets, programmes d'interventions	SFF - secteurs et Arrdts, unités de gestion, associations de propriétaires		Dès 2017	5.13	Non

Objectif stratégique 2. La cohabitation des fonctions de la forêt est assurée

Objectif opérationnel **2.2 La fonction protectrice des forêts est assurée / Une gestion intégrale des dangers naturels gravitaires est appliquée**

Situation de départ et enjeux L'entretien des forêts protectrices peut bénéficier de soutiens financiers basés sur des programmes d'intervention pluriannuels ou des interventions ponctuelles. La gestion des forêts protectrices est une mesure de prévention selon la gestion intégrale des risques naturels au niveau Suisse.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
2.21	<b>Assurer un soutien suffisant pour les soins aux forêts protectrices selon le concept NaiS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Assurer le maintien et l'évolution du système de soutien aux forêts protectrices</li> <li>&gt; Sensibiliser les acteurs au concept NaiS</li> </ul>	500 ha/an de forêts influencées	SFF - secteur dangers naturels	OFEV	Action permanente	5.13	Non, existant
2.22	<b>Assurer le suivi de l'état des forêts protectrices et du rajeunissement (Monitoring forêts protectrices)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Vérifier l'efficacité des programmes d'intervention</li> <li>&gt; Prendre des mesures pour assurer le rajeunissement naturel si nécessaire (cf. concept forêt-cerf)</li> </ul>	Tableau de bord par triage et par bassin versant	SFF - secteur dangers naturels		Action permanente		Non

<b>Mesure complémentaire</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
2.23	<b>Planifier à moyen terme les mesures sylvicoles adéquates au niveau des arrondissements / régions ou au niveau des unités de gestion selon le concept NaiS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faciliter la continuité de la gestion au niveau des unités</li> <li>&gt; Améliorer la transparence de l'allocation des moyens financiers fédéraux et cantonaux</li> </ul>	Planification à moyen terme (10-15 ans), Prise de position générale du SFF	SFF - Arrdts et Comités des UG	SFF - secteur dangers naturels	Dès 2016	4.22, 4.23, 5.13	Non, existant

Objectif stratégique	2. La cohabitation des fonctions de la forêt est assurée						
Objectif opérationnel	<b>2.3 La fonction d'accueil est reconnue / Lors de conflits d'intérêts avec les autres fonctions, les priorités sont réglées</b>						
Situation de départ et enjeux	L'augmentation de la population, la diminution de l'espace disponible et l'évolution des activités de loisirs décuplent la pression d'accueil sur la forêt. Afin d'assurer la coexistence des fonctions de la forêt, les activités d'accueil en forêt se doivent d'être encadrées et réglées.						
Mesures principales	Buts particuliers	Résultat attendu/indicateur	Responsables	Partenaires	Délais	Mesures liées	Financement à rechercher?
2.31 <b>Réaliser un concept cantonal de gestion des activités de loisirs en forêts</b>	> Mettre en œuvre les dispositions du plan directeur cantonal	Concept/ directive	SFF - secteur conservation	SeCA, DICS, UFT, ACF, associations	2020		Non
2.32 <b>Prendre en compte la carte des fonctions lors des demandes pour des infrastructures ou des manifestations</b>	> Tenir compte de l'impact sur le milieu naturel pour autoriser de nouvelles infrastructures d'accueil ou des manifestations		SFF - secteur conservation	SFF - Arrdts	Dès 2016	2.11, 2.36	Non
2.33 <b>Gérer l'accueil en forêt, si possible, sans séparer les différents utilisateurs</b>	> Apprendre à vivre ensemble avant de canaliser		SFF - Arrdts, propriétaires forestiers	Unités de gestion, communes	Dès 2016	5.13	Non
2.34 <b>Prévoir des contrats de prestation avec les maîtres d'œuvre des infrastructures afin de régler notamment leur entretien</b>	> Maîtriser la mise en place et l'entretien des infrastructures	Contrats	Unités de gestion, association de propriétaires, etc.	Clubs d'utilisateurs, sociétés de remontées mécaniques, etc.	Dès 2016	5.13	Oui, auprès des partenaires
Mesures complémentaires	Buts particuliers	Résultat attendu/indicateur	Responsables	Partenaires	Délais	Mesures liées	Financement à rechercher?
2.35 <b>Aménager des places de parc à l'entrée des forêts à fonction d'accueil prioritaire</b>	> Guider les utilisateurs vers les forêts à fonction d'accueil prioritaire		Communes (selon art. 30 RFCN)	SFF, unités de gestion, propriétaires	2020		Oui, financement par les maîtres d'œuvre
2.36 <b>Mener des études sectorielles par région et/ou par groupe d'utilisateurs</b>	> Planifier l'accueil globalement afin de concentrer les utilisations et installations	Plan de gestion multifonctionnels	SFF - secteur forêt, propriétaire, commune territoriale ou promoteur d'activités	SFF - Arrdts	Dès 2016	2.32	Oui, financement par les maîtres d'œuvre

Objectif stratégique 2. La cohabitation des fonctions de la forêt est assurée

Objectif opérationnel **2.4 Les plans de gestion des forêts publiques sont adaptés aux principes et fonctions prioritaires définis dans la planification directrice**

Situation de départ et enjeux Les plans de gestion des forêts publiques représentent l'outil principal de la mise en œuvre de la planification directrice des forêts dans l'exploitation des forêts publiques.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
2.41	<b>Adapter les exigences pour les plans de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Transposer les principes, objectifs de la PDFF</li> <li>➢ Préciser les priorités définies sur les cartes des fonctions</li> <li>➢ Intégrer un concept d'exploitation actualisé</li> </ul>	Directive	SFF - secteur forêt	Unités de gestion, SFF - Arrdts	2016	4.13, 8.11	Non
2.42	<b>Renouveler les plans de gestion des unités de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Par une évaluation intégrale des fonctions, préciser l'importance locale de chacune d'entre elles.</li> <li>➢ Mettre en œuvre les principes, objectifs et mesures proposées dans la PDFF</li> </ul>	Plans de gestion	Unités de gestion	SFF - secteur forêt et Arrdts	2025		Non

Objectif stratégique 3. La gestion des forêts assure la durabilité de leurs fonctions

Objectif opérationnel **3.1 Les principaux indicateurs de durabilité de la gestion forestière sont suivis**

Situation de départ et enjeux 13 indicateurs de durabilité de la gestion forestière ont été proposés par l'OFEV. Un premier rapport d'état des lieux est réalisé en 2015. L'objectif est ensuite de suivre l'évolution de ces indicateurs en faisant un état des lieux tous les 4 ans.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
3.11	<b>Mettre à jour les données de base du monitoring de la gestion forestière</b>	> Suivre l'évolution des indicateurs adoptés par le SFF	Banque de données	SFF - secteur forêt	Triages, SFF - secteur	Dès 2016		Non
3.12	<b>Publier tous les 4 ans un rapport sur la durabilité de la gestion forestière</b>	> Suivre l'effet de la gestion forestière, si nécessaire apporter les mesures correctrices	Rapport sur la gestion durable	SFF - secteur forêt	SFF - secteur	2016, puis tous les 4 ans		Contrat RPT

Objectif stratégique 4. L'équilibre forêt-faune est durable

Objectif opérationnel 4.1 L'habitat des espèces animales vivant en forêt est de qualité

Situation de départ et enjeux La forêt représente l'habitat de nombreuses espèces animales, dont certaines pour lesquelles le canton de Fribourg a une responsabilité particulière, car il offre encore des habitats de qualité alors que ces espèces sont considérées comme menacées au niveau national. A ce titre, il a notamment établi une carte stratégique biodiversité pour favoriser ces espèces-cibles.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
4.11	<b>Élaborer des fiches techniques pour l'entretien des habitats des espèces forestières prioritaires pour lesquelles le canton a une responsabilité particulière</b>	> Informer les gestionnaires sur les mesures simples à prendre pour assurer la qualité de ces habitats	Fiches d'aide à la décision	SFF - secteur faune	SFF - secteur forêt, SNP	2017		Non
4.12	<b>Développer des projets particuliers dans le domaine de la biodiversité</b>	> Entretenir les habitats les plus précieux et assurer le financement des mesures et des éventuelles pertes de rendement	Projet biodiversité	SFF - Arrdts	SFF - secteur faune, Unités de gestion, (association de) propriétaires, SAgri	Action permanente		Contrat RPT, sponsors?
4.13	<b>Fixer des objectifs quantitatifs pour certains buts spécifiques biodiversité: îlots de vieux bois, bois mort, arbres habitat, réserves forestières, etc.</b>	> Évaluer les moyens à mobiliser pour atteindre ces objectifs	Valeurs à atteindre	SFF - secteur Faune	Unités de gestion, (association de) propriétaires	2017	2.41, 5.13 9.13, 9.14, 9.24	év., pour se donner les moyens d'atteindre ces buts

Objectif stratégique 4. L'équilibre forêt-faune est durable

Objectif opérationnel **4.2 Le rajeunissement naturel des essences en station est possible sans protection sur au moins 90% de la surface en régénération**

Situation de départ et enjeux L'OFEV a fixé que le rajeunissement naturel des essences en station doit être possible sur au moins 90% de la surface des forêts protectrices et 75% des autres forêts. Le canton de Fribourg se veut plus ambitieux en fixant un objectif de 90% de l'ensemble des forêts.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
4.21	<b>Poursuivre l'inventaire du rajeunissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mesurer l'impact de l'abrutissement sur le rajeunissement</li> <li>&gt; Suivre l'évolution quantitative et qualitative du rajeunissement</li> </ul>	Rapport	SFF - secteur forêt	Forestiers, bureaux d'ingénieurs	Tous les 3 ans		Non, budget existant
4.22	<b>Mettre en œuvre le concept «forêt-cerf»</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Relever annuellement les dégâts d'écorçage</li> <li>&gt; Gérer la pression sur le gibier pour rester au dessous des seuils de dégâts définis</li> </ul>		DIAF, SFF - secteurs faune et forêt, arrondissements	Unités de gestion, (association de) propriétaires, Fédération des chasseurs fribourgeois, SAGRI	Dès 2014, révision en 2019	2.23	Non
4.23	<b>Si nécessaire, prendre des mesures supplémentaires ou complémentaires pour la gestion du chevreuil et/ou du chamois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Gérer la pression sur le gibier pour rester au dessous des seuils de dégâts définis</li> </ul>		DIAF, SFF - secteurs faune et forêt, arrondissements	Unités de gestion, (association de) propriétaires, Fédération des chasseurs fribourgeois, SAGRI	Action permanente	2.23	Non

<b>Mesure complémentaire</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
4.24	<b>Introduire une indemnisation pour les pertes de valeurs (dégâts) et la main d'œuvre pour les protections physiques des tiges</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Meilleure indemnisation du propriétaire forestier en cas de dégâts</li> <li>&gt; Couverture des frais de protection des tiges</li> </ul>	Base légale et budget	SFF	AEF, FCF	Que si les dégâts augmentent		Le cas échéant, oui

Objectif stratégique 5. Le financement des différentes fonctions d'intérêt public est assuré

Objectif opérationnel **5.1 Les coûts des différentes fonctions sont connus et, si possible, couverts**

Situation de départ et enjeux Pour revendiquer une couverture des frais des différentes prestations de la forêt, il faut au préalable en connaître les coûts et les taux de couverture actuels.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
5.11	<b>Favoriser l'utilisation généralisée la comptabilité analytique (système EFS) à toutes les UG</b>	> Connaitre les coûts des différentes prestations d'intérêt public afin de pouvoir mieux les mettre en valeur	Modèle de répartition des prestations	SFF - secteur forêt	Unités de gestion, EFS	Dès 2016	7.12	Non, à clarifier dans le contrat de prestation tâches étatiques
5.12	<b>Étudier des modèles de financement des prestations forestières</b>	> Mettre en valeur les prestations d'intérêt public > Préparer des bases pour diversifier les sources de revenus (bénéficiaires, sponsors, etc.)	Modèles, contrats, etc.	SFF	Co-pilotage : AFEF et autres associations de propriétaires	2025		Non
5.13	<b>Rechercher des financements par prestation</b>	> Couvrir les frais indirects et directs liés aux différentes fonctions et prestations > Le cas échéant, essayer de regrouper plusieurs prestations par contrat		Unités de gestion et associations de propriétaires	bénéficiaires de prestations, sponsors, fondations, SFF	Dès 2018	2.11, 2.12, 2.21, 2.33, 2.34, 4.13, 6.15, 7.14, 9.12, 9.13, 9.14	Oui, à rechercher!

Objectif stratégique 6. Le potentiel de production durable de bois est exploité

Objectif opérationnel 6.1 L'exploitation de la forêt privée est dynamisée

Situation de départ et enjeux Le volume de bois exploité dans les forêts du canton est en régression. Les débouchés et les prix sont en baisse, et dans les régions de basse et moyenne altitude, la proportion de résineux intéressants à exploiter a sensiblement diminué. La réserve de bois est aujourd'hui constituée de feuillus peu rentables, de forêt privée mal desservie ou de résineux difficiles à exploiter dans les Préalpes en dehors des programmes d'intervention en forêt protectrice.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
6.11	<b>Faire une liste des propriétaires et la tenir à jour</b>	➢ Pouvoir transmettre l'information	Banque de données	SFF, AFEF	Service des contributions	Par étapes > 2020	11.32, 11.33	Non (contrat RPT 2016-2019)
6.12	<b>Encourager la création de syndicats et/ou d'associations de propriétaires</b>	➢ Dynamiser la gestion de la forêt privée	Nombre de propriétaires associés	SFF - Arrdts	Associations et syndicats, propriétaires	Dès 2016		Non (contrat RPT 2016-2019)
6.13	<b>Encourager les exploitations groupées</b>	➢ Relancer les exploitations en diminuant les coûts	ha de propriétés regroupées	SFF - Arrdts	Associations et syndicats, AREF	Dès 2016		Non (contrat RPT 2016-2019)
6.14	<b>Encourager des remaniements parcellaires dans les secteurs les plus morcelées ou lors de remaniement parcellaires agricoles</b>	➢ Améliorer les conditions de gestion	Projet de remaniement	SFF - Arrdts	(associations de) propriétaires, SAgri	Dès 2016		Non, budget existant
<b>Mesures complémentaires</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
6.15	<b>Étendre le soutien des coupes déficitaires et en encourager l'accès pour les propriétaires privés</b>	➢ Permettre l'entretien de forêts dont l'exploitation est déficitaire, que ce soit pour des régénérations urgentes ou des coupes d'éclaircies	Subvention et directive	SFF - secteur forêt	(associations de) propriétaires	2020	5.13, 8.12	Oui, par ex. 10.-/m <sup>3</sup>
6.16	<b>Étudier la possibilité d'adapter la législation cantonale sur les successions et/ou sur les améliorations foncières</b>	➢ Éviter les copropriétés de petites surfaces, qui rendent celles-ci ingérables et invendables! ➢ Remettre au domaine public les parcelles sans propriétaire connu	Adaptation des lois concernées	SFF - secteur conservation	SAgri, DIAF, DFIN	2019		Non

Objectif stratégique 6. Le potentiel de production durable de bois est exploité

Objectif opérationnel 6.2 L'utilisation du bois d'œuvre et d'énergie indigène est encouragée

Situation de départ et enjeux Au niveau suisse, l'objectif est l'utilisation du bois en cascade, c'est-à-dire que le bois de qualité soit mis en valeur sous forme de sciage, tandis que les déchets de sciage et les bois de moindre qualité soient utilisés comme bois d'industrie et d'énergie. Mais pour y arriver, il faut maintenir les débouchés pour le bois d'œuvre résineux, et en redévelopper pour les feuillus.

Mesures principales		Buts particuliers	Résultat attendu/indicateur	Responsables	Partenaires	Délais	Mesures liées	Financement à rechercher?
6.21	<b>Appliquer la traçabilité du bois indigène: promotion et information sur le COBS et le bois indigène en général</b>	> Faire mieux connaître et reconnaître le certificat d'origine bois suisse	m <sup>3</sup> bois d'œuvre exploité	SFF et Association de promotion du bois	Propriétaires, scieurs et autres professionnels du bois, architectes et maîtres d'œuvre	Dès 2016		Non
6.22	<b>Intervenir auprès des communes pour l'utilisation de bois indigène, notamment par l'application de critères non monétaires dans les marchés publics</b>	> Améliorer l'utilisation du bois de la région dans la région	m <sup>3</sup> bois utilisé	SFF - Arrdts	Associations de promotions du bois, maîtres d'œuvre	Déjà en œuvre		Non
6.23	<b>Encourager l'application de critères non monétaires dans les marchés publics pour favoriser le bois indigène</b>	> Améliorer l'utilisation du bois de la région dans la région et diminuer l'impact des transports	m <sup>3</sup> bois d'œuvre exploité	SFF	Associations de promotions du bois, maîtres d'œuvre	Dès 2016		Non
6.24	<b>Soutenir les associations de promotion du bois suisse</b>	> Améliorer l'utilisation du bois suisse en Suisse	m <sup>3</sup> bois d'œuvre exploité	SFF	Associations de promotions du bois	Déjà en œuvre		Existant, év. à compléter
6.25	<b>Tenir à jour une base de donnée sur le potentiel bois-énergie Fribourg</b>	> Evaluer les besoins en bois énergie à moyen et long termes	Valeurs (m <sup>3</sup> /an, MW)	SFF	Bureaux d'ingénieurs, service de l'énergie	Déjà en œuvre		Non

Objectif stratégique 6. Le potentiel de production durable de bois est exploité

Objectif opérationnel **6.3 Les infrastructures nécessaires à l'exploitation sont opérationnelles**

Situation de départ et enjeux Les chemins à camion et pistes à machines existants sont en partie obsolètes, car elles se sont d'une part dégradées, et d'autre part les engins utilisés ont beaucoup évolués. Avant de reconstruire ces infrastructures, il est nécessaire de reconSIDéRer les concepts d'exploitation au vu des techniques actuelles et de prioriser les besoins.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
6.31	<b>Elaborer un cadastre des routes forestières, permettant de distinguer les chemins de base</b>	➢ Permettre une vue d'ensemble et prioriser le subventionnement d'éventuelles mesures	Base de données et concept	SFF - secteur dangers naturels		2017		Non
6.32	<b>Établir une planification générale de projets de mise à niveau de la desserte</b>	➢ Disposer d'une planification détaillée, technique et financière, des besoins	Planification & budget	SFF - secteur dangers naturels	SFF - Arrdts, Forestiers de triage	2020	10.11	Non
6.33	<b>Élaborer une base de décision pour la construction et/ou l'aménagement de hangars forestiers, et celle d'installation de stockage de bois-énergie</b>	➢ Étudier l'opportunité de construire ou transformer des hangars en forêt ou plutôt en zone industrielle	Concept	SFF - secteur conservation	SFF - Arrdts, Unités de gestion	2017		Non

<b>Mesure complémentaire</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
6.34	<b>Rechercher des financements pour les mises à niveau des dessertes</b>	➢ Effectuer les travaux nécessaires à une mise à niveau de la desserte de base ➢ Mettre en place une desserte de base dans certaines forêts de montagne non protectrices	km mis à niveau	Unités de gestion, (associations de) propriétaires	SFF	2025		Oui!

Objectif stratégique **7. La gestion des forêts publiques est rationnelle et efficace**Objectif opérationnel **7.1 Des unités de gestion efficaces sont en place**

Situation de départ et enjeux Les unités de gestion mises en place dans le canton depuis les années 2000 ont amené une progression importante de l'efficacité. Des améliorations sont néanmoins encore possibles, notamment en distinguant mieux les types de frais dans la comptabilité analytique, et en regroupant certaines unités de gestion.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
7.11	<b>Encourager et suivre l'évolution des unités de gestion, p. ex. la fusion</b>	➢ Améliorer l'efficacité des unités de gestion	Nbre UG, résultats économiques	SFF - secteur forêt	Unités de gestion, propriétaires publics, AFEF, OFEV	Déjà en oeuvre		Non, existant avec accords RPT
7.12	<b>Mettre en valeur les résultats de la comptabilité analytique par fonction et par prestation</b>	➢ Mettre en évidence les besoins de financements complémentaires pour certaines prestations, que celles-ci soient d'intérêt public ou d'intérêt plus particulier	Contrats de prestation	Unités de gestion	SFF, EFS	2017	5.11	Non
7.13	<b>Poursuivre un monitoring de l'évolution économique des unités de gestion</b>	➢ Informer sur l'évolution de la viabilité économique des unités de gestion ➢ Disposer d'une base de comparaison	Rapport	SFF - secteur forêt	Unités de gestion	Dès 2016		Maintenir financement existant
7.14	<b>Rechercher des financements pour les prestations déficitaires</b>	➢ Couvrir les frais spécifiques (perte de rendement et frais supplémentaires) des principales prestations d'intérêt public	Contrats de prestation	Unités de gestion	SFF, bénéficiaires de prestations	2025	5.13	Oui!

Objectif stratégique 8. Les peuplements sont structurés et diversifiés afin de répondre au mieux aux défis climatiques, environnementaux et phytosanitaires

Objectif opérationnel **8.1 Des objectifs sylvicoles sont fixés par région ou par massif**

Situation de départ et enjeux En fonction des conditions stationnelles et des objectifs de planification, l'idée est de réfléchir à l'objectif sylvicole le plus adapté pour répondre aux attentes. Celui-ci peut être la forêt équienne par régénération progressive, la forêt à couverture pérenne, la forêt étagée, la forêt jardinée ou d'autres formes intermédiaires. Les proportions souhaitées des différentes essences doivent aussi être discutées.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
8.11	<b>Fixer des objectifs sylvicoles par région ou par massif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mettre en œuvre une sylviculture adaptée aux stations, aux fonctions prioritaires et aux changements climatiques</li> <li>➢ Orienter les soins sur l'objectif sylvicole défini (optimiser l'utilisation des moyens)</li> </ul>	Objectifs sylvicoles clairs	SFF - secteur forêt et Arrdts	Unités de gestion, propriétaires privés	2016 pour les jeunes peuplements	2.41	Non
8.12	<b>Rajeunir les vieux peuplements dont la fonctionnalité est menacée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Assurer la durabilité des fonctions</li> </ul>	ha rajeunis	SFF - Arrdts	Unités de gestion, (Associations de) propriétaires	Action permanente	6.15	Maintenir budget existant

Objectif stratégique 8. Les peuplements sont structurés et diversifiés afin de répondre au mieux aux défis climatiques, environnementaux et phytosanitaires

Objectif opérationnel **8.2 La lutte contre les organismes nuisible est organisée**

Situation de départ et enjeux On parle « d'espèces invasives » ou « néobiontes », lorsque des espèces animales ou végétales, introduites volontairement ou accidentellement, occasionnent de graves problèmes écologiques, économiques ou sanitaires. Ce phénomène est appelé à se poursuivre avec une tendance à la hausse. La lutte contre ces espèces est essentiellement préventive, mais également curative contre les espèces les plus problématiques.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
8.21	<b>Participer à la préparation d'un plan d'action cantonal de lutte contre les néobiontes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Prévenir des dégâts irréversibles à l'écosystème forestier</li> <li>➢ Clarifier les responsabilités et les questions de financement</li> </ul>	Plan d'action, budget	SFF et SNP		2017		Non
8.22	<b>Poursuivre la lutte contre le Capricorne asiatique et les autres organismes de quarantaine contre lesquels il est obligatoire de lutter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Éradiquer le Capricorne asiatique du territoire cantonal</li> <li>➢ Mettre en œuvre les adaptations de la LFo sur ce thème (possibilité de lutter contre certaines espèces aussi hors forêt, et hors forêt protectrice)</li> </ul>	Éradication du capricorne	SFF - secteur forêt et IAG - Service phytosanitaire cantonal	Communes	Action permanente		Dépend des trouvailles! Participation par la Confédération
8.23	<b>Informier et former les forestiers et bûcherons sur les organismes de quarantaine et autres nuisibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Leur permettre de détecter ces organismes et de prendre les mesures de prévention adéquates</li> </ul>		SFF - secteurs forêt et formation	IAG - Service phytosanitaire cantonal	Déjà en œuvre		Non

<b>Mesure complémentaire</b>		<b>But particulier</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
8.24	<b>Lutter contre certaines espèces exotiques envahissantes en forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mettre en œuvre les objectifs qui auront été adoptés dans le plan d'action cantonal de lutte contre les néobiontes</li> </ul>	Éradication ou limitation de l'extension de certaines plantes envahissantes	SFF	SNP, UG, propriétaires privés	Dès 2018		Oui, en fonction des objectifs adoptés dans le plan d'action

Objectif stratégique 9. Les forêts sont gérées de façon à maintenir, voire améliorer la biodiversité

Objectif opérationnel 9.1 Les principes de sylviculture proche de la nature sont appliqués

Situation de départ et enjeux Economie Forestière Suisse (EFS), la faîtière des propriétaires forestiers, a publié en 2014 un document stratégique "Standards qualitatifs pour une sylviculture proche de la nature". La PDFF propose de reprendre ces standards. Les prestations dépassant ces standards devraient être rétribuées.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
9.11	<b>Optimiser l'effet incitatif du soutien soins aux jeunes peuplements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Préparer des peuplements diversifiés, adaptés à la station et aux fonctions prioritaires, et adaptés aux changements climatiques</li> <li>➢ Promouvoir les nouvelles méthodes rationnelles de soins</li> </ul>	Directive	SFF - secteur forêt et Arrdts, unités de gestion	Entrepreneurs forestiers, (association de) propriétaires	Action permanente		Non, contrats RPT
9.12	<b>Prioriser un rajeunissement naturel approprié à la station et diversifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Améliorer la naturalité</li> <li>➢ Diminuer les risques par rapport aux événements climatiques et environnementaux</li> <li>➢ Diminuer les coûts par rapport aux plantations</li> </ul>	min. 60% raj. nat. selon carte des peuplements	SFF - secteur forêt et Arrdts, unités de gestion	Entrepreneurs forestiers, (association de) propriétaires	Action permanente	5.13	Non
9.13	<b>Tolérer le bois mort, min. 10 m<sup>3</sup>/ha, objectif 20 m<sup>3</sup>/ha en moyenne cantonale</b>	➢ Favoriser la chaîne alimentaire des espèces saproxyliques	min. 10 m <sup>3</sup> /ha «partout»	SFF - secteur faune et Arrdts, unités de gestion	(association de) propriétaires	Dès 2015	4.13, 5.13	Non
9.14	<b>Préserver les arbres habitats, minimum 1/ha en moyenne cantonale</b>	➢ Favoriser des habitats pour les espèces qui ont besoin de vieux et/ou de cavités	40'000 arbres habitat, dont 1200 sous contrat	SFF - secteur faune et Arrdts, unités de gestion	(association de) propriétaires	2025	4.13, 5.13 , 9.24	Contrats RPT possibles pour éléments de haute valeur (1200)
9.15	<b>Intégrer la préservation et l'amélioration des habitats dans la gestion courante</b>	➢ Améliorer l'information des gestionnaires, afin que par des mesures simples, ils prennent en considération les habitats des espèces pour lesquelles le canton a une responsabilité particulière	Inventaires faunistiques	SFF - secteur faune et Arrdts, unités de gestion	(association de) propriétaires	Action permanente		Non

Objectif stratégique 9. Les forêts sont gérées de façon à maintenir, voire améliorer la biodiversité

Objectif opérationnel **9.2 Les éléments prioritaires pour la biodiversité sont connus et favorisés**

Situation de départ et enjeux La fonction biodiversité des forêts est reconnue, mais pour une gestion efficente de celle-ci, il est primordial de connaître ses éléments prioritaires. Il s'agit souvent de rassembler et mettre à jour des informations sur les espèces-cibles. En parallèle, les mesures proposées doivent favoriser au mieux ces espèces en utilisant les moyens à disposition.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
9.21	<b>Inventorier les sites des espèces prioritaires pour lesquelles le canton a une responsabilité particulière</b>	> Connaitre et faire connaître ces espèces	Inventaire	SFF - secteurs faune et biodiversité	SNP	2016		Non
9.22	<b>Mettre à jour l'inventaire des réserves forestières en incluant les surfaces forestières des réserves naturelles (marais et zones alluviales en particulier)</b>	> Disposer de chiffres relatant plus précisément la réalité	Inventaire	SFF - secteurs faune et biodiversité	Arrondissements, unités de gestion, SNP	2016		Non
9.23	<b>Augmenter la surface de réserves forestières pour atteindre l'objectif fédéral de 10%</b>	> Choisir les surfaces et types de réserve en fonction de l'inventaire des espèces prioritaires	ha, %	SFF - secteurs faune et biodiversité, unités de gestion, propriétaires		2030		Non, existant
9.24	<b>Encourager la création d'ilots de vieux bois et la conservation d'arbres habitat</b>	> Rémunérer les prestations en faveur de la biodiversité	400 îlots, 1200 arbres habitats sous contrat	SFF - secteur faune, unités de gestion	propriétaires	Dès 2016	4.13, 9.14	Non, existant
9.25	<b>Encourager les propriétaires à mettre à disposition des surfaces prioritaires pour la biodiversité</b>	> Créer un réseau de peuplements particuliers pour la biodiversité > Financer les éventuelles mesures par des fonds biodiversité	ha	SFF - secteur faune, biodiversité, etc.		2016		Non (contrats RPT)

<b>Mesure complémentaire</b>		<b>But particulier</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
9.26	<b>Étudier la nécessité de créer de nouvelles zones de tranquillité</b>	> Protéger les espèces sensibles aux dérangements avant leur disparition (cf. grand tétras!)	Concept	SFF	(associations de) propriétaires	2016		Non

Objectif stratégique 9. Les forêts sont gérées de façon à maintenir, voire améliorer la biodiversité

Objectif opérationnel **9.3 Les mesures biodiversité en forêt sont coordonnées avec celles des milieux et éléments naturels adjacents (agriculture et cours d'eau notamment)**

Situation de départ et enjeux Les mesures spécifiques biodiversité en forêt, par exemple les soins aux lisières, sont bien plus efficientes si elles sont coordonnées avec des mesures dans les milieux adjacents, agriculture et cours d'eau notamment.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
9.31	<b>Coordonner les soins aux lisières et aux haies avec les mesures agricoles des projets biodiversité et qualité paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Apporter une plus-value qualitative des projets respectifs</li> <li>&gt; Préciser le rôle des acteurs forestiers</li> </ul>	Collaboration durable	SFF - secteur faune, SAgri	IAG, Commission cantonale de réseau	2017		Non, év. à compléter
9.32	<b>Coordonner l'entretien des forêts riveraines des cours d'eau avec les objectifs de gestion de ceux-ci</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Prévenir les dégâts</li> <li>&gt; Rationaliser et mettre en commun des moyens</li> </ul>	Plans de gestion multifonctionnels	SFF - secteur faune	SAgri, SPC - section lacs et cours d'eau, SEn	2018		Non, év. à compléter
9.33	<b>Favoriser les haies et arbres isolés, particulièrement dans les corridors à faune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Offrir des habitats et refuges à la faune</li> <li>&gt; Protéger le paysage</li> </ul>	Plans de gestion multifonctionnels	SNP, SFF - secteur faune	SAgri, unités de gestion	2019		Oui

<b>Mesure complémentaire</b>		<b>But particulier</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
9.34	<b>Collaborer à la réalisation du concept cantonal biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Coordonner les moyens et les mesures dans les différents milieux naturels et cultivés</li> </ul>	Concept	SFF	SNP, SAgri, IAG, SLCE			Non

Objectif stratégique 10. L'exploitation des bois est gérée de façon à préserver les sols et les eaux souterraines

Objectif opérationnel **10.1 Les techniques d'exploitation sont adaptées au terrain**

Situation de départ et enjeux Le sol forestier est précieux et délicat.  
Les techniques d'exploitation se doivent d'être précautionneuses afin de ne pas dégrader significativement ses propriétés.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
10.11	<b>Préparer une aide à la décision pour l'entretien et la remise en état de la desserte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protéger le sol forestier</li> <li>&gt; Intégrer les dernières avancées techniques</li> <li>&gt; Encourager des moyens performants de débardage adaptés à la topographie et aux sols</li> <li>&gt; Disposer d'une base actuelle pour la prise de décision en matière d'infrastructures de desserte</li> </ul>	Aide à la décision	SFF - secteur forêt et Arrdts	Unités de gestion, écoles spécialisées (Lyss, Zollikofen), centre de compétences en génie forestier	2017	6.32	Non
10.12	<b>Intégrer un concept cantonal d'exploitation dans les plans de gestion et projets subventionnés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développer les techniques ménageant le sol forestier, par exemple le câble-grue à plat ou la chenillette télécommandée</li> <li>&gt; Déterminer pour chaque secteur les conditions tolérables pour le parcours avec des véhicules lourds</li> <li>&gt; Limiter le parcours de véhicules lourds à des layons déterminés</li> </ul>	Concepts d'exploitation	Unités de gestion, SFF - secteur forêt		2018		Non
10.13	<b>Informier sur les zones de protection des eaux souterraines et leurs contraintes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sensibiliser sur la protection des eaux souterraines</li> <li>&gt; Faire appliquer les mesures de précaution obligatoires, mais aussi les recommandations selon publication Alpeau 2012</li> </ul>	Fiche d'information	SFF - secteur forêt, SEn	Propriétaires	2016		Non

Objectif stratégique 11. Les professionnels et propriétaires de forêt sont formés, respectivement informés, afin de pouvoir répondre aux défis actuels et futurs

Objectif opérationnel **11.1 La formation des professionnels de la forêt est adaptée aux nouvelles techniques et aux nouvelles exigences**

Situation de départ et enjeux L'évolution des nouvelles techniques et exigences (sécurité, environnement...) nécessitent une adaptation régulière des formations de base, ainsi qu'un effort constant de formation continue.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
11.11	<b>Adapter la formation de base aux dernières connaissances, aux nouvelles exigences et aux nouvelles techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Vulgariser les principes de la planification directrice des forêts Fribourgeoises</li> <li>➢ Assurer le transfert de savoir-faire des professionnels</li> <li>➢ Sensibiliser les jeunes professionnels</li> </ul>	Programme annuel de formation	SFF - Formation	SFF - autres secteurs et Arrdts	Dès 2016		Non
11.12	<b>Promouvoir la formation continue, en particulier aux nouvelles techniques et aux nouvelles connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Vulgariser les principes de la planification directrice des forêts Fribourgeoises</li> <li>➢ Assurer le transfert de savoir-faire des professionnels</li> <li>➢ Sensibiliser les professionnels de la forêt</li> </ul>	Programme de formation continue	SFF - Formation	Unités de gestion, IAG, autres services de l'état, associations, etc.	Dès 2016		Non
11.13	<b>Encourager les entreprises formatrices et employant du personnel formé, par l'utilisation de critères d'adjudication liés à ce domaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Soutenir les entreprises formatrices et disposer d'une main d'œuvre qualifiée</li> </ul>	Personnel qualifié, places d'apprentissage	Unités de gestion, (associations de) propriétaires	Entreprises forestières privées	Dès 2016		Non

Objectif stratégique 11. Les professionnels et propriétaires de forêt sont formés, respectivement informés, afin de pouvoir répondre aux défis actuels et futurs

Objectif opérationnel **11.2 Les représentants des forêts publiques sont informés sur la gestion forestière**

Situation de départ et enjeux Les délégués aux forêts ont rarement bénéficié d'une formation forestière avant leur entrée en fonction. L'objectif est de leur permettre d'acquérir des connaissances de base sur la gestion forestière qui leur permettront de gérer au mieux leur dicastère.

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
11.21	<b>Mettre en place un module de base à disposition pour des cours à l'intention des délégués aux forêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mieux former et informer les délégués aux forêts</li> <li>&gt; Organiser un cours de base après les élections communales</li> </ul>	Powerpoint bilingue	SFF - secteur forêt et AFEF	SFF - autres secteurs et Arrdts	2016		Non
11.22	<b>Mettre sur pied annuellement soit un cours de base en salle, soit un cours d'approfondissement des connaissances sur le terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mieux former et informer les délégués aux forêts</li> </ul>	0.5 j. par an et par arrdt	SFF - Arrdts et AFEF	Unités de gestion	2016		Non

Objectif stratégique 11. Les professionnels et propriétaires de forêt sont formés, respectivement informés, afin de pouvoir répondre aux défis actuels et futurs

Objectif opérationnel **11.3 Les propriétaires privés ont accès facilement aux informations**

Situation de départ et enjeux Il n'est pas évident pour les propriétaires privés d'accéder aux informations les concernant. Quels sont leurs droits, notamment en matière d'aide financière, et comment y accéder?

<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
11.31	<b>Créer un chapitre, voir un site Internet ad hoc, à l'attention des propriétaires privés regroupant toutes les informations qui les concernent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mieux informer les propriétaires privés</li> <li>➢ Augmenter les surfaces traitées et les volumes exploités</li> </ul>	Site internet	SFF - secteur forêt et AFEF	(associations de) propriétaires	2017		Non
11.32	<b>Mettre à disposition les principales informations et nouveautés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mieux informer les propriétaires privés</li> <li>➢ Augmenter les surfaces traitées et les volumes exploités</li> </ul>	Courrier annuel	AFEF et autres associations de propriétaires	SFF, propriétaires	2018	6.11	Non
11.33	<b>Créer une base d'adresses (y c. e-mail) des propriétaires forestiers et la tenir à jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Disposer d'une base pour l'envoi d'informations aux propriétaires</li> </ul>	Banque de données	AFEF et SFF	Service des contributions, registre foncier, communes	2017	6.11	Non (contrat RPT 2016-2019)

Objectif stratégique 12. La population est au courant des principaux enjeux forestiers et comprend le sens des mesures prises

Objectif opérationnel **12.1 Une politique globale de communication sur la forêt est en place**

Situation de départ et enjeux La forêt bénéficie d'une aura positive dans la population, mais sa gestion est souvent mal comprise. Au-delà de l'information, il s'agit de mettre en place une véritable politique de communication afin que les différents aspects de la forêt et de sa gestion soient mieux compris par la population et les différents groupes d'intérêt.

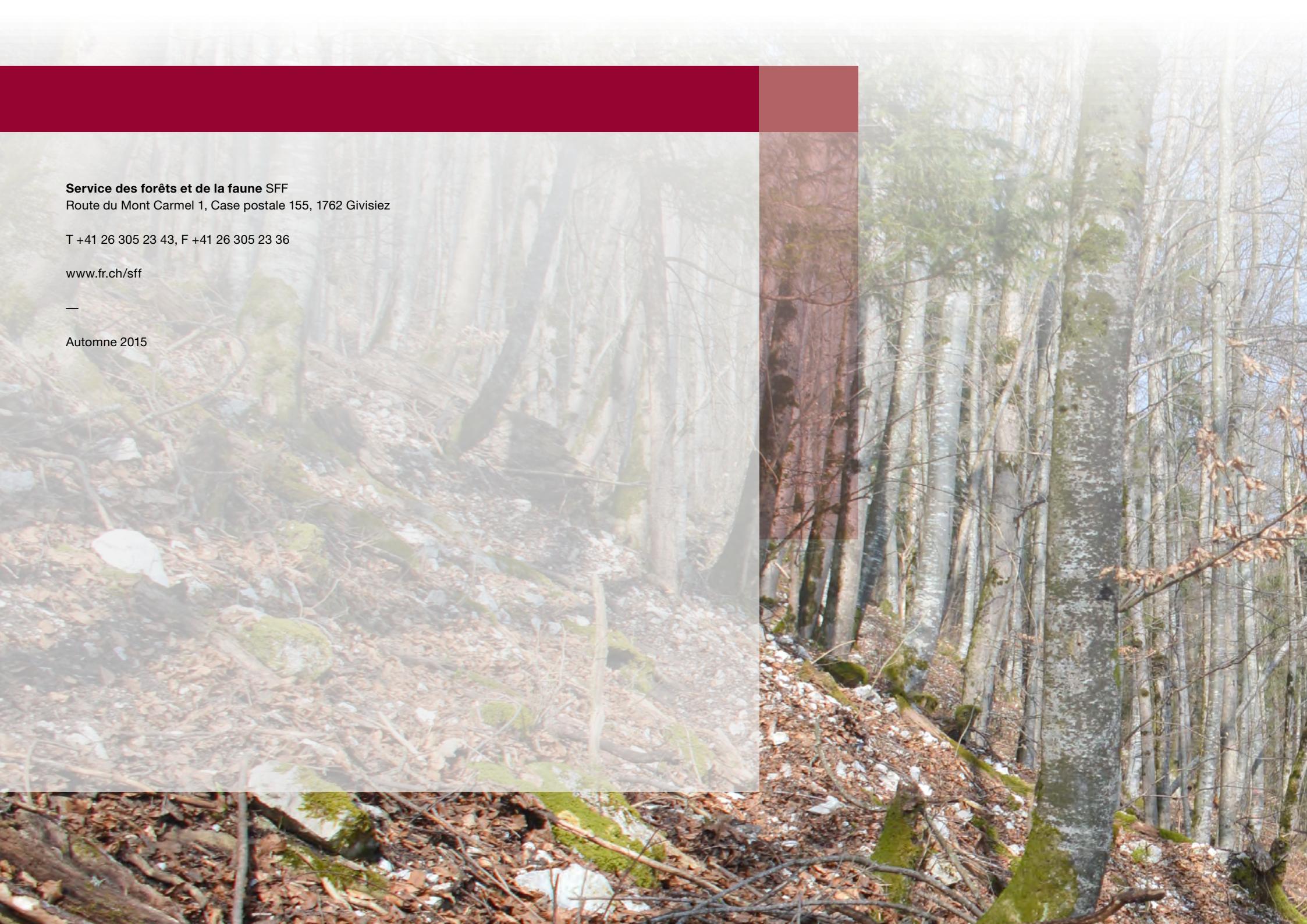
<b>Mesures principales</b>		<b>Buts particuliers</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
12.11	<b>Mettre en œuvre le concept « Relations publiques du SFF »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Fixer par thème les buts, les publics cibles, les médias, les responsabilités et les délais</li> <li>&gt; Étudier l'opportunité de nommer un chargé de communication au SFF</li> <li>&gt; Aborder les thèmes principaux: respect du milieu naturel, gestion forestière, impact de la fonction d'accueil, multifonctionnalité, propriété, économie, projets et réalisations, utilisation du bois indigène, etc.</li> <li>&gt; Atteindre les publics cibles: utilisateurs (accueil), bénéficiaires (protection, eau..), propriétaires, décideurs, toute la population, etc.</li> </ul>	Concept appliqué	SFF - Chef de service	DIAF, SFF - secteurs et Arrdts	Dès 2016		Non, év. à compléter
12.12	<b>Chercher les moyens d'entrer en contact avec les groupes d'utilisateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire comprendre l'impact de certains comportements sur le milieu naturel</li> </ul>	Dialogues	SFF	associations, utilisateurs non organisés	min. un groupe/ an dès 2016		Non, év. à compléter

Objectif stratégique 12. La population est au courant des principaux enjeux forestiers et comprend le sens des mesures prises

Objectif opérationnel **12.2 A l'issue de leur cycle obligatoire, les élèves ont des connaissances de base sur la forêt et sa gestion**

Situation de départ et enjeux L'objectif est que les élèves bénéficient au cours de leur scolarité d'apports réguliers sur la forêt et sa gestion afin qu'il acquièrent une vision globale positive sur celles-ci.

<b>Mesure principale</b>		<b>But particulier</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
12.21	<b>Mettre sur pied un concept «forêt-école» avec cercles scolaires et les CO</b>	➢ Permettre aux élèves de vivre une expérience «forêt»	heures en forêt / élève	SFF - centrale	Cercles scolaires, CO, DICS	2018		Non, travailler dans le cadre existant
<b>Mesure complémentaire</b>		<b>But particulier</b>	<b>Résultat attendu/ indicateur</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délais</b>	<b>Mesures liées</b>	<b>Financement à rechercher?</b>
12.22	<b>Mettre à disposition un certain nombre d'activités en forêt «à la carte»</b>	➢ Proposer des activités adaptées aux différents degrés scolaires	heures en forêt / élève	UG, SFF-Arrdts	Silviva	2019		Oui, pour pouvoir «offrir» des activités



Service des forêts et de la faune SFF

Route du Mont Carmel 1, Case postale 155, 1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36

[www.fr.ch/sff](http://www.fr.ch/sff)

—  
Automne 2015